

L'Anse-Saint-Jean, le 4 mai 2011.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le mercredi 4 mai 2011, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :

Madame Gertrude Bouchard
Monsieur Marcellin Tremblay
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Graham Park
Monsieur Denis Girard

Ainsi que Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière

176-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyée et résolu à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011
4. Lecture et adoption des comptes du mois d'avril 2011 et des paiements directs
5. Renouvellement des petites caisses
6. Rapport financier
7. Lecture de la correspondance
- 7.1 ATR invitation dîner découverte St-Félicien, 11 mai (15\$)

8. Administration

- 8.1 Avis de motion : Règlement éthique et déontologie à adopter d'ici 2 déc. 2011 et formation obligatoire élus municipaux
- 8.2 MFR du Fjord : achat ferme-portes
- 8.3 Coop Quatre Temps : Participation financière Volet 11, aménagement lots-intra (2 553,41 \$)
- 8.4 Abrogation résolution 146-2011 (mandat Roche)
- 8.5 MMQ : refoulement égout 1, rue du Coin : suite enquête, municipalité non responsable (I)
- 8.6 Société de Développement, demande 2 500 \$ sur budget alloué 2011
- 8.7 9 juin 11, dossier vente pour défaut de paiement de taxes : nomination mandataire

9. Travaux publics

- 9.1 Ministre délégué aux Transports : autorise programmation des travaux demandés en voirie locale sur Taxe d'accise : 2011 : 100 000 \$ (I)
- 9.2 Cégertec, proposition services assainissement des eaux

10. Urbanisme

11. Service des incendies

12. Sécurité publique

12.1 Frédéric Houde, 252 St-Jean-Baptiste : problème d'eau causé nouveau chemin (I)

13. Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

13.1 Club de Motoneige du Fjord, demande de financement (Programme des travaux forestiers de la MRC, volet 11)

13.2 Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean : cotisation et AGA 18 mai 2011 (200 \$)

13.3 Camping municipal (demande tonte pelouse terrain lance balle)

13.4 Promotion des Arts, souper bénéfice 4 juin à l'Islet : 35\$/personne

14. Varia et questions diverses

14.1 Cocktail bienvenue condo safari 23 juin (environ 325 personnes)

14.2 Transfert location photocopieur Xérox Mont-Édouard

14.3 Ville Amqui, projet résolution politique de décentralisation au Québec

14.4 Paulin Boudreault et France Bolduc : demande achat terrain 247 et 251, rue Saint-Jean-Baptiste (et Viateur Tremblay)

14.5 Acceptation membres CA de la Petite École

14.6 M.R.C. : entrée en vigueur règlement 10-272 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC

14.7 Projets priorisés par les maires-volet 2 saison 2011-2012 MRC (I)

14.8 Demande branchement réseau aqueduc : Daniel Pelletier/Isabelle Gagné, 92C rue Saint-Jean-Baptiste

14.9 Demande branchement réseau aqueduc : Aline Boudreault et Denise Boudreault, 6 et 8 des Galets

14.10 Recommandation du Comité de sélection : poste de journalier

14.11 Acquisition terrain : Josée Boucher, rue de la Canourgue

14.12 Signis : prix correction panneau vente terrain Mont-Édouard

14.13 Caserne, résultat ouverture soumission

14.14 Chiasson Tremblay, arpenteur :

.subdivision terrain ptie lot 9 rang 6 : Michel Boucher/Chantale Côté

.subdivision terrain ptie lot 34, rang 1 : Roland Côté

14,15 Grand Défi Pierre Lavoie

14.16 dossier subvention MELS (fonds de développement du sport et de l'activité physique : exigences du Ministère pour subvention

14.17 pro-maire

15. Rapport des comités

16. Période de questions

17. Fermeture de la séance

177-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

178-2011

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011 soit accepté sans modification.

179-2011

ACCEPTATION DES COMPTES DE AVRIL 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de avril 2011 au montant de 42 431,25 \$ ainsi que les paiements directs au montant de 1 034,01 \$ tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

Est aussi déposée sous la cote **207-120**, la liste cumulée des comptes fournisseurs dont les chèques n'ont pas encore été émis au montant total de 197 076,85 \$.

La Secrétaire-trésorière n'émet pas de certificat de disponibilité des fonds étant donné le cumulatif des comptes à payer.

180-2011

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un montant de 10.46 \$ pour la petite caisse du bureau municipal.

RAPPORT FINANCIER

La Secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier du mois d'avril 2011. Les revenus s'élèvent à 258 141,56 \$ et les dépenses à 546 814,91 \$. Ce rapport sera déposé aux archives municipales sous la cote **103-100.1**

181-2011

ATR- DÎNER DÉCOUVERTE SAINT-FÉLICIEN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Claude Boucher maire à assister au dîner découverte de l'Association touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui aura lieu le 11 mai 2011 à Saint-Félicien au coût de 15 \$.

182-2011

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Monsieur Graham Park donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

183-2011

MFR-ACHAT FERME-PORTES

Afin de se conformer aux normes de la RBQ, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 9 ferme-portes à 80 \$ chacun pour la MFR.

La Secrétaire-trésorière informe que cette dépense n'est pas budgétée en 2011 et que les fonds ne sont pas disponibles. **23.08001.522**

184-2011

COOP QUATRE TEMPS : PARTICIPATION FINANCIÈRE VOLET 11, AMÉNAGEMENT LOTS-INTRA

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 2 553,41 \$ à la Coop Quatre Temps représentant notre participation

financière au Volet 11 relativement à l'aménagement des lots-intra.
02.62100.345

185-2011

ABROGATION RÉSOLUTION 146-2011 (MANDAT ROCHE POUR RÉVISION DOSSIER TRAVAUX RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET RUE DU FAUBOURG)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'abroger la résolution 146-2011 étant donné que la révision du dossier des travaux sur la rue Saint-Jean-Baptiste entre l'Église et les Cévennes se fera en même temps que notre dossier d'assainissement des eaux.

DOSSIER REFOULEMENT DES ÉGOUTS/ÉLISA GAGNÉ ET MARCO LAVOIE, 1 RUE DU COIN

Après étude du dossier de la MMQ, notre responsabilité n'est pas engagée.

186-2011

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT-DEMANDE AIDE FINANCIÈRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser de verser un montant de 2 500 \$ à la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean pris à même le budget de promotion industrie et tourisme
02.62100.345

187-2011

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES/PERSONNE MANDATÉE

Considérant que Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière de la Municipalité a été autorisée à assister au congrès de L'ADMQ les 8, 9 et 10 juin 2011;

Considérant que les ventes pour défaut de paiement de taxes auront lieu le 9 juin 2011 au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré et que notre présence est requise s'il y avait vente pour défaut de paiement de taxes des propriétés de notre municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Madame Gervaise Houde à signer, pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, tous les documents nécessaires à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, concernant les ventes pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 9 juin 2011.

188-2011

CÉGERTEC- PROPOSITION DE SERVICES ASSAINISSEMENT DES EAUX-BASSIN 1

Attendu que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire réaliser l'assainissement de ses eaux usées sur l'ensemble de son territoire (bassins 1 à 4);

Attendu que ce projet requiert une participation financière du MAMROT;

Attendu que plusieurs sites de traitement ont été identifiés sur le territoire de la Municipalité et les coûts attribuables à chacun de ces sites doivent être évalués pour permettre à la Municipalité et au MAMROT de choisir le scénario de traitement le plus avantageux;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Cégertec qui devront fournir les services suivants :

. campagne de mesures de débits du bassin 2 pour la période des mois d'avril et mai (vérification hebdomadaire des appareils et validation des débits);

. relevé sommaire du réseau d'égout sanitaire (radier longueurs des tronçons) du bassin 2 afin d'évaluer plus précisément sa capacité hydraulique;

. estimation budgétaire des coûts de construction pour chacun des scénarios à l'étude (bassin 1, sites 2 et 3, bassins 2 à 4, secteur M. Houde, traitement conjoint secteur M. Houde);

. plans de concept des scénarios de traitement et d'interception;

. rapport synthèse;

. assistance auprès du MAMROT pour le cheminement de la demande d'aide financière.

Est également livrables par la présente proposition de services :

. Un rapport de synthèse des scénarios d'interception et traitement;

. Des plans de concept (quatre vues en plan);

. Estimation budgétaire des coûts de construction.

Le coût estimé du mandat tel que décrit ci-haut est de 17 549 \$ excluant les taxes applicables et n'incluant pas les services suivants :

. frais de laboratoire géotechnique;

. déboisement du site de traitement;

. frais d'inspection par caméra et nettoyage des conduites;

. plans et devis pour l'interception et le traitement des eaux usées.

Aussi, afin de diminuer nos frais d'honoraires, un employé municipal devra être présent pour assister le technicien de Cégertec lors des prises de mesures hebdomadaires.

23.05000.729

DOSSIER FRÉDÉRIC HOUDE- 252, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (PROBLÈME D'EAU) ET DOSSIER YVON-JACQUES LAVALLÉE 81 DE VÉBRON (RACCORDEMENT AQUEDUC, ÉGOUT MUNICIPAL)

Transmis à Monsieur Réjean Boudreault, inspecteur municipal pour étude

189-2011

ADHÉSION REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement de notre cotisation annuelle au montant de 200 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 au Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean. La dépense sera prise dans **02.70120.411**

CAMPING MUNICIPAL (TONTE PELOUSE TERRAIN LANCE BALLE)

M. Victor Boudreault, conseiller municipal informe qu'après avoir discuté avec M. Réjean Boudreault, inspecteur municipal, ce sont les employés journaliers de la municipalité qui feront la tonte des pelouses sur le terrain de lance balle du camping municipal.

190-2011

PROMOTION DES ARTS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Claude Boucher maire à assister au souper bénéfice au coût de 35 \$ taxes et service compris organisé par les artistes et artisans du regroupement « Promotion des Arts » et qui aura lieu le 4 juin 2011.

191-2011

COCKTAIL BIENVENUE SAFARI CONDO 23 JUIN 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité défraie les coûts pour le cocktail de bienvenue pour environ 325 personnes relativement à l'activité du Safari Condo qui arrivera sur notre territoire le 23 juin prochain. Le coût pour cette activité est de 250 \$ plus les taxes pour 325 personnes tel que proposé par l'Épicerie Amyro inc.

192-2011

PHOTOCOPIEUR MONT-ÉDOUARD- XÉROX- TRANSFERT DE LOCATION MUNICIPALITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité mandate M. Claude Boudreault, directeur de la Station du Mont-Édouard à négocier avec la Compagnie Xérox des ententes concernant la possibilité de transférer la location du photocopieur de la Station du Mont-Édouard tel que décrit ci-bas :

Xérox, modèle Workcentre 7242, série no GBP241743.

Le paiement périodique trimestrielle est de 827,08 \$ et la date d'expiration du contrat est le 16 juillet 2014.

Des frais de prise en charge de 250 \$ seront exigés pour couvrir les frais d'inscription et autres frais administratifs et d'autres frais pourront aussi être applicables concernant l'installation de ce photocopieur dans les bureaux de la Municipalité.

193-2011

VILLE D'AMQUI, APPUI, ADOPTION VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

Que la ville d'Amqui, appuyée par les divers organismes de développement économique, social et culturel de la communauté, demande par la présente à son association municipale de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest de mettre sur pieds un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉS), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi »;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.

4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉS fassent front commun tout au long de la démarche;

2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉS) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;

3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉS) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

* Le principe de subsidiarité est une règle politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à un palier inférieur, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique. Ainsi, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'État n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les collectivités territoriales.

194-2011

VIATEUR TREMBLAY, 245, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE,
DEMANDE ACQUISITION D'UNE PARTIE TERRAIN LOT
9A, RANG 2, CANTON DE SAINT-JEAN

Considérant que M. Viateur Tremblay, 245, rue Saint-Jean-Baptiste désire acquérir du terrain situé sur une PTIE du lot 9A, dans le rang 2, Canton de Saint-Jean;

Considérant que cette partie de terrain est située derrière la résidence de M. Viateur Tremblay et que l'acquisition de ce terrain lui permettrait d'agrandir son terrain;

Considérant que ce terrain est marécageux;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité vende à M. Viateur Tremblay le terrain qui est situé derrière sa résidence tel que décrit ci-haut, au prix de 1,40 \$ du pied carré et que tous les frais engendrés par la dite vente soient à la charge entière de l'acquéreur.

195-2011

PAULIN BOUDREAU/FRANCE BOLDOC-247 ET 251
RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, DEMANDE ACQUISITION
D'UNE PARTIE TERRAIN LOT 9A ET 13

Considérant que M. Paulin Boudreault et Mme France Bolduc, 247 et 251, rue Saint-Jean-Baptiste désirent acquérir du terrain situé sur une PTIE du lot 9A, dans le rang 2, Canton de Saint-Jean ainsi que sur une PTIE du lot 13, dans le rang de la Réserve, Canton de Saint-Jean;

Considérant que ces parties de terrain sont situées derrière la résidence de M. Paulin Boudreault et de Mme France Bolduc et que l'acquisition de ces parties de terrain leur permettrait d'agrandir le terrain de leur résidence;

Considérant que ce terrain est marécageux;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité vende à M. Paulin Boudreault et Mme France Bolduc, le terrain qui est situé derrière leur résidence tel que décrit ci-haut, au prix de 1,40 \$ du pied carré et que tous les frais engendrés par la dite vente soient à la charge entière des acquéreurs.

196-2011

CONSEIL ADMINISTRATION PETITE ÉCOLE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la composition des membres du Conseil d'administration de la Petite École tel que suivant :

Monsieur Claude Boucher, président

Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière municipalité

Monsieur Marcellin Tremblay, conseiller municipal

Monsieur Graham Park, conseiller municipal

Madame Louise Goyer, représentante du secteur citoyen

Madame Guylaine Dubois, représentante du secteur des Arts

Madame Ève Breton-Roy, représentante du secteur récréo-touristique

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY : SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT- PÉRIMÈTRE URBAIN MUNICIPALITÉ

La secrétaire-trésorière informe le Conseil municipal de l'entrée en vigueur du règlement numéro 10-272 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay de manière à modifier le périmètre urbain de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

197-2011

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY : PROJETS PRIORISÉS
PAR LES MAIRES- VOLET 2 SAISON 2011-2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la Coop Quatre Temps pour le dépôt à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, des projets priorisés, volet 2 saison 2011-2012, tels que suivants :

3 villages projets communs :

Association chasse et pêche de L'Anse-Saint-Jean :	8 000 \$
Club motoneige du Fjord :	30 000
Municipalité :	52 000

L'Anse-Saint-Jean :

Association Chasse et Pêche :	15 000 \$
Centre touristique du Mont-Édouard :	10 000
Les Quatre Saisons D'Édouard :	5 000

198-2011

RACCORDEMENT RÉSEAU AQUEDUC ISABELLE
GAGNÉ/DANIEL PELLETIER, 92C RUE SAINT-JEAN-
BAPTISTE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité pour la propriété de Madame Isabelle Gagné et de Monsieur Daniel Pelletier, 92C, rue Saint-Jean-Baptiste, au coût de 600 \$ pour un tuyau de 3/4 pouce.

199-2011

RACCORDEMENT RÉSEAU AQUEDUC ALINE
BOUDREAULT ET DENISE BOUDREAULT, 6 ET 8 CHEMIN
DES GALETS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité pour les deux propriétés suivantes, soit celle de Madame Aline Boudreault et de Madame Denise Boudreault, situées respectivement au 6 et 8 chemin des Galets. Le coût de raccordement est de 1 000 \$ pour les deux (2) propriétés pour un tuyau de 1 pouce.

200-2011

POSTE DE JOURNALIER/REMPACEMENT DORIS
GAUDREAULT

Étant donné que Monsieur Doris Gaudreault a informé le Conseil municipal qu'il prenait sa retraite le 30 avril 2011;

Étant donné que le poste de remplacement de Monsieur Doris Gaudreault fut ouvert à l'interne puis à l'externe et que suite à la réception des candidatures, un Comité de sélection fut formé;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité de sélection pour l'engagement de Monsieur Stéphane Gaudreault qui occupera le poste de Monsieur Doris Gaudreault à partir du 23 mai 2011 selon la convention collective en vigueur, dès que ses heures probatoires seront terminées.

201-2011

ACQUISITION DE TERRAIN JOSÉE BOUCHER, RUE DE LA CANOURGUE

Afin de régulariser son terrain, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser la vente d'un terrain situé sur une partie du lot 57-1-4-12 dans le rang 1 au cadastre officiel du Canton de Saint-Jean à Madame Josée Boucher, ayant une superficie de 1 774 p.c. au coût de 1,40 \$ du pied carré.

202-2011

SIGNIS, CORRECTION PANNEAU VENTE DE TERRAINS SECTEUR MONT-ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Signis à apporter des corrections au panneau de la municipalité qui annonce les terrains à vendre de la municipalité dans le secteur du Mont-Édouard au coût de 125 \$.

203-2011

CONSTRUCTION CASERNE INCENDIE-ACCEPTATION SOUMISSION

Suite à l'ouverture des soumissions pour la construction de la caserne incendie tenue le 29 avril 2011 à 10 h 00 et suite à l'étude des documents reçus de la part des soumissionnaires, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit celle de Les Constructions Christian Duchesne Inc. au montant de 380 575,00\$.

204-2011

SUBDIVISION TERRAIN PTIE LOT 9 RANG 6, CANTON DE SAINT-JEAN : MICHEL BOUCHER/CHANTALE CÔTÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la subdivision d'une partie du lot 9, rang 6, Canton de Saint-Jean, créant ainsi le lot 9-2, Rang 6, Canton de Saint-Jean, propriété de Michel Boucher et de Chantale Côté, tel que préparé par Jean-Guy Tremblay, arpenteur-géomètre afin d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère des ressources naturelles du Québec.

205-2011

SUBDIVISION TERRAIN PTIE LOT 34, RANG 1, CANTON DE SAINT-JEAN : ROLAND CÔTÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la subdivision d'une partie du lot 34, rang 1, Canton de Saint-Jean, créant ainsi le lot 34-9, Rang 1, Canton de Saint-Jean, propriété de Roland Côté, tel que préparé par Jean-Guy Tremblay, arpenteur-géomètre afin d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère des ressources naturelles du Québec.

206-2011

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE, DEMANDE DE FINANCEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser une subvention de 250 \$ au Grand Défi Pierre Lavoie et dont la dépense devra être prise dans les octrois aux organisations, dans la section autre. Le chèque devra être émis au nom de Sylvain Lavoie qui est un participant au Grand Défi Pierre Lavoie.

207-2011

EXIGENCES DU MELS : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR SUBVENTION-AUTORISATION DÉPENSES

Étant donné les exigences du MELS relativement au programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Fonds de développement du sport et de l'activité physique;

Étant donné que notre réclamation finale a été acheminée au Ministère le 26 avril 2010 et qu'à cette date, certaines exigences du Ministère ne sont pas complétées;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser la Société de Développement à commander un panneau d'aluminium, 125 '' impression numérique avec vinyle protecteur auprès de la Compagnie Signis inc. au montant de 39 \$ plus taxes ainsi qu'un rapport d'audition des dépenses qui sera effectué par Mallette et dont les honoraires s'élèveront à 500 \$ plus taxes.

208-2011

PRO-MAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. Graham Park soit nommé pro-maire pour les trois (3) prochains mois.

209-2011

ASSEMBLÉE SPÉCIALE 24 MAI 2011, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement qu'une séance spéciale aura lieu le 24 mai 2011 afin de présenter les états financiers de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean au 31 décembre 2010.

RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller présente un rapport de son Comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées : la décharge du Lac Simon, la situation financière du Mont-Édouard, le poste du directeur général de la Station du Mont-Édouard, la toiture du bâtiment de la Station du Mont-Édouard en mauvais état ainsi que la construction de la caserne.

210-2011

FERMETURE SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la séance soit levée à 9 h 58.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce quatrième jour de mai de l'An 2011.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Claude Boucher, maire